

RETURN BIDS TO:
RETOURNER LES SOUMISSIONS À:
Bid Receiving Public Works & Government Services
Canada/Réception des soumissions Travaux publics et
Services gouvernementaux Canada
1713 Bedford Row
Halifax, N.S./Halifax, (N.E.)
B3J 1T3
Halifax
Bid Fax: (902) 496-5016

SOLICITATION AMENDMENT
MODIFICATION DE L'INVITATION

The referenced document is hereby revised; unless otherwise indicated, all other terms and conditions of the Solicitation remain the same.

Ce document est par la présente révisé; sauf indication contraire, les modalités de l'invitation demeurent les mêmes.

Comments - Commentaires

Vendor/Firm Name and Address
Raison sociale et adresse du
fournisseur/de l'entrepreneur

Issuing Office - Bureau de distribution
Atlantic Region Acquisitions/Région de l'Atlantique
Acquisitions
1713 Bedford Row
Halifax, N.S./Halifax, (N.E.)
B3J 3C9
Halifax
Nova Scot

Title - Sujet SWING BRIDGE REPLACEMENT	
Solicitation No. - N° de l'invitation EB144-150508/A	Amendment No. - N° modif. 006
Client Reference No. - N° de référence du client EB144-15-0508	Date 2014-10-01
GETS Reference No. - N° de référence de SEAG PW-\$PWA-115-5118	
File No. - N° de dossier PWA-4-72016 (115)	CCC No./N° CCC - FMS No./N° VME
Solicitation Closes - L'invitation prend fin at - à 02:00 PM on - le 2014-10-08	Time Zone Fuseau horaire Atlantic Daylight Saving Time ADT
F.O.B. - F.A.B. Plant-Usine: <input type="checkbox"/> Destination: <input checked="" type="checkbox"/> Other-Autre: <input type="checkbox"/>	
Address Enquiries to: - Adresser toutes questions à: Allen (PWA), Tanya	Buyer Id - Id de l'acheteur pwa115
Telephone No. - N° de téléphone (902) 496-5142 ()	FAX No. - N° de FAX (902) 496-5016
Destination - of Goods, Services, and Construction: Destination - des biens, services et construction:	

Instructions: See Herein

Instructions: Voir aux présentes

Delivery Required - Livraison exigée	Delivery Offered - Livraison proposée
Vendor/Firm Name and Address Raison sociale et adresse du fournisseur/de l'entrepreneur	
Telephone No. - N° de téléphone Facsimile No. - N° de télécopieur	
Name and title of person authorized to sign on behalf of Vendor/Firm (type or print) Nom et titre de la personne autorisée à signer au nom du fournisseur/ de l'entrepreneur (taper ou écrire en caractères d'imprimerie)	
Signature	Date

Solicitation No. - N° de l'invitation

EB144-150508/A

Amd. No. - N° de la modif.

006

Buyer ID - Id de l'acheteur

pwa115

Client Ref. No. - N° de réf. du client

EB144-15-0508

File No. - N° du dossier

PWA-4-72016

CCC No./N° CCC - FMS No/ N° VME

Cette modification 006 de l'invitation est publié à prolonger la date de clôture au 8 Octobre 2014.

Questions et réponses

Q21 L'énoncé de projet (page 9 de 61 article 8.2.G) précise que le coût de conception d'un pont provisoire avec une route de détournement de circulation routière doit être fourni séparément et inséré à l'endroit de la proposition indiqué sur le formulaire de présentation. Veuillez nous indiquer où cela se trouve sur le formulaire de présentation.

R21 *Supprimer l'article G, page 9 de 61 Énoncé de projet - PD8 Services d'experts-conseils, 8.2 Portée du projet et le remplacer par ce qui suit :*

G) L'élaboration des routes de contournement ainsi que des dispositifs de contrôle de la circulation associés est incluse dans la portée du présent projet. Les détails seront définis une fois que l'on aura déterminé si le nouveau pont sera construit à un autre endroit sur le canal, ce qui permettrait ainsi de continuer à utiliser le pont existant durant les travaux de construction. La décision finale quant à l'emplacement du nouveau pont dépendra du résultat de l'examen des options possibles mais aussi de la consultation avec Parcs Canada et avec le ministère des Transports de la province. S'il était décidé de construire le nouveau pont au même endroit que le pont existant, un pont provisoire devra être mis en place. Pour les besoins de la présente proposition, les experts-conseils devront inclure une estimation de ce que coûterait la conception d'un pont provisoire avec route de contournement et plan de gestion de la circulation. Le pont provisoire devra répondre aux critères suivants : une (1) voie d'environ 4,3 mètres de largeur, avec des approches asphaltées et des feux de signalisation.

Q22 Selon la page 51 du document R.069956.001 « Services supplémentaires », SS 1, 1.1, la qualification Certified Estimating Professional (d'ACE International) répond-elle aux exigences du propriétaire?

A22 *La section SS1 Estimation et planification des coûts décrit les exigences relatives au spécialiste des coûts, mais ne précise pas les normes de qualification professionnelle requises.*

Q23 Selon la page 6 de 61, document EB144-150508/A, PD 7 Enjeux, 7.1, paragraphe 2, la qualification Certified Estimating Professional (d'ACE International) répond-elle aux exigences du métreur professionnel?

A23 *Voir A22 plus haut.*

Q24 La section 8.3(6) de la DP (p.10 de 61) indique que l'expert-conseil préparera une évaluation des impacts environnementaux alors que la section 8.8 (1) (p. 11 de 61) indique que Parcs Canada préparera un rapport d'évaluation environnementale en vertu de la LCEE 2012. Est-ce le rôle de l'expert-conseils de réaliser des travaux de reconnaissance sur le site et de préparer un rapport d'évaluation préalable qui sera utilisé par Parcs Canada pour rédiger un rapport sur la détermination des effets environnementaux?

A24 *Voir modification 5*

Q25 Parcs Canada a-t-il recommandé que des études ou enquêtes particulières (p. ex., études archéologiques, terrestres, aquatiques) soient menées par l'expert-conseil?

A25 *Voir modification 5*

Q26 La section 8.3(6) de la DP (p. 10 de 61) exige une surveillance lors des travaux de construction. Cela concerne-t-il les services d'inspection de la construction et la conformité au plan de mise en service et aux documents contractuels (selon RS 6) ou la surveillance environnementale durant les travaux de construction?

A26 *Cela concerne les services d'inspection de la construction et la conformité au plan de mise en service et aux documents contractuels (selon RS 6).*

Q27 Veuillez préciser qui est responsable de l'évaluation d'impact sur les ressources archéologiques dans le cadre de l'EE. L'expert-conseil ou Parcs Canada?

A27 *Voir modification 5*

Q28. Veuillez confirmer si SS – 1 est un service requis et s'il doit faire partie de chaque étape décrite dans l'annexe C – Formulaire de proposition de prix. Veuillez également confirmer si SS – 1 devrait être intitulé « Programmation fonctionnelle » ou « Estimation et planification des coûts ».

A28a *Supprimer le texte suivant (page 1 de 61) de l'Énoncé de projet :*
Services supplémentaires
SS 1 Programmation fonctionnelle

et le remplacer par :

Services supplémentaires
SS 1 Estimation et planification des coûts

A28b *Supprimer le texte suivant de l'annexe C Formulaire de proposition de prix :*

REMARQUE : Les frais de SR 8 Gestion des risques et de SS1 Programmation fonctionnelle doivent être inclus dans les frais pour offrir SR1-SR7.

et le remplacer par

REMARQUE : Les frais de SR8 Gestion des risques et de SS1 Estimation et planification des coûts doivent être inclus dans les Frais pour offrir SR1-SR7.

TOUTES LES AUTRES MODALITÉS DEMEURENT INCHANGÉES.